

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 257

**Artikel:** Pour mémoire  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026337>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Débat sur l'avortement: la responsabilité du National

Lors de la session de mars 1974, le Conseil National sera saisi officiellement du projet de loi sur l'interruption non punissable de la grossesse et l'avortement. Il sera le premier des deux Conseils à débattre ce sujet.

Il est très probable que le Conseil fédéral adoptera la même position que celle du Département fédéral de justice et police dans son rapport introductif à la consultation de l'été 1973 : il recommandera au Parlement de rejeter l'initiative sur la décriminalisation de l'avortement, de refuser la solution du délai et d'accepter la solution des indications sans indication sociale.

Le Parlement sera donc saisi d'un projet très conservateur, n'autorisant l'avortement que dans des cas très limités, allant dans le sens d'un renforcement du droit actuel (dans un précédent numéro de DP, nous avons fait le recensement des forces en présence lors de la dernière consul-

tation sur le sujet; au chapitre des prises de position des cantons, il faut ajouter Genève parmi les partisans de la solution du « délai »).

Dans ces circonstances, il faut espérer que le Conseil national s'oppose en bloc à ce projet et fasse triompher la solution du délai, plus libérale. Un tel retournement n'est pas exclu puisque la majorité des partis représentés dans ce conseil (socialistes, radicaux et démocrates du centre) se sont prononcés pour la solution du délai lors de la consultation.

D'ores et déjà, un point est acquis dans ce sens. La présidence de la commission du CN chargée d'examiner le projet de loi sur l'avortement est assumée par une femme socialiste de Zurich. Bien appuyée, elle pourrait livrer une bataille décisive contre Kurt Furgler pour imposer la solution du délai.

### COMMISSION DU NATIONAL SUR L'AVORTEMENT

#### Présidente :

Mme Lang, socialiste, ZH (bibliothécaire)

#### Membres :

Auer, Radical, Bâle-Camp. (Dr sc. pol.)

Baechtold, Socialiste, Vaud (avocat)

Bircher, Socialiste, Berne (secrétaire syndical)

Blunschy \*, Démocrate-chrétienne, Schwyz (avocate)

Butty, DC, Fribourg (avocat, préfet)

Degen, Union démocratique du Centre, Bâle-Camp. (vétérinaire)

Eng, Rad. Soleure (avocat, notaire)

Frey \*, Rad. Neuchâtel (directrice, Ecole prof.)

Gautier, Libéral, Genève (Dr en médecine)

Gehler, Union démocratique, Berne (Dr en médecine)

Glasson, Rad. Fribourg (rédacteur)

Hofmann, Berne, Union démocratique du Centre (Dr sc. techn.)

Hubacher, Socialiste, Bâle-Ville (secrét. syndical)

Kaufmann, DC, Saint-Gall (avocat)

König, Républicain, Berne (Dr en médecine)

Primborge, DC, Genève (secrétaire)

Reiniger, Socialiste, Schaffhouse (Dr en droit)

Ribi \*, Rad. Zurich (fic. économie)

Stadelmann, DC, Lucerne (juge)

Tanner, Indépendant, Zurich (psychologue)

Uchtenhagen \*, Socialiste, Zurich (prof. à l'Ecole sociale)

Waldvogel, Rad. Schaffhouse (rédacteur)

**Total :** 23

Socialistes : 6 (Délai)

Démo-chrét. : 5 (Indication stricte)

Rad. : 6 (Délai)

UDC : 3 (Délai)

Ind. : 1 (Délai)

Lib. : 1 —

Rép. : 1 (Indication stricte)

Femmes \* : 5

## Pour mémoire

Extrait de l'interview de Willi Ritschard par Georges Plomb (« La Suisse » 6.1.1974).

Question : De nombreuses voix « bourgeoises » ont fait de vous le 5 décembre, contre le candidat officiel du parti, un conseiller fédéral. Vous sentez-vous... lié ?

Réponse : Je suis d'abord le représentant du peuple tout entier, vous savez. Et ces voix bourgeoises, croyez-moi, n'ont pas élu quelqu'un d'autre qu'un socialiste. Beaucoup de députés de mon parti ont d'ailleurs regretté leur mauvaise humeur : même Arthur Schmid, mon rival malheureux. En 1959, lorsque j'étais conseiller national, j'avais pour Walther Bringolf, notre candidat officiel, battu lui aussi. Mon amitié pour Hans-Peter Tschudi, le vainqueur, n'a jamais été mise en cause pour autant.

\* \* \*

Une pancarte à la réception de Willi Ritschard à Soleure : « Willi, tes camarades syndiqués sont fiers de toi ».

### Hominiens

Les animaux —

Les hommes.

Ce que

Nous fûmes

Recommençant

Ce que nous sommes.

Gilbert Trolliet